

lundi 21 juillet 2014

Information sur le conseil municipal du 18 juillet 2014

Chères Argenteuillaises, Chers Argenteuillais,

Le dernier conseil municipal s'est tenu le 18 juillet dernier. Lors de ce conseil municipal a été voté à la majorité :

- **l'adhésion d'Argenteuil à Paris Métropole** (effective en janvier 2016)
- **la dissolution de l'agglomération Argenteuil-Bezons** (effective dès janvier 2015)

J'ai fait le choix, avec mon équipe, de tourner Argenteuil et les Argenteuillais vers la Métropole parisienne qui permettra de reprendre le développement économique de notre ville et d'offrir des emplois aux Argenteuillais. Je pense notamment aux jeunes pour lesquels rien n'a été fait depuis 6 ans en la matière. J'annoncerai dans les prochaines semaines la communauté d'agglomération à laquelle notre ville se joindra, en attendant notre rattachement à la Métropole. Cette agglomération se situera au sein du département des Hauts-de-Seine.

Autre fait important, la Chambre Régionale des Comptes saisie il y a un mois par le Préfet a rendu ses recommandations. Dans sa lettre du 17 juillet dernier, lue durant le conseil municipal, celle-ci confirme ce que nous dénoncions depuis des mois, à savoir qu'Argenteuil a bel et bien été conduite à la ruine par Philippe Doucet et son équipe.

Contact presse : cabinet du maire

Zacharia Saha

tél : 01 34 23 41 32

Port. 06 18 08 60 99

zacharia.saha@ville-argenteuil.fr

 /Ville.Argenteuil

 /VilleArgenteuil

www.argenteuil.fr

01 34 23 41 00



communiqué de presse

Enfin, conformément à l'annonce faite lors du conseil municipal du 30 juin, je vous confirme qu'une plainte a été officiellement transmise au Procureur de la République au nom de la mairie d'Argenteuil, en date du 16 juillet.

Conformément à mes propos et après une étude approfondie du cabinet d'avocat missionné par la ville, cette plainte a été déposée pour les chefs suivants :

- **favoritisme**
- **complicité et recel de ce délit**

Comme je vous le disais précédemment, il m'est totalement interdit de révéler le contenu de cette plainte.

La seule chose que je dirai est que, si le délit d'octroi d'avantage injustifié et le recel de ce délit ainsi que le délit de favoritisme constituant cette plainte ont été commis par la précédente équipe en charge de la conduite des affaires de la ville, les responsables de ces actes devront alors en répondre directement devant la justice et être, si leur culpabilité était avérée, condamnés avec la plus grande fermeté.

Je laisse à présent la justice faire son travail.

La situation de notre ville est dramatique. Malgré cela, je peux vous assurer, avec mon équipe, que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir afin d'inverser cette tendance. La sortie officielle de l'agglomération pour Paris Métropole est une première étape décisive que nous venons de franchir.

Ensemble poursuivons le changement.

Georges Mothron

Maire d'Argenteuil

Vice-président du Conseil général

